

Harmonisation E4 SISR

Objet de l'étude

L'objet est de pouvoir s'assurer qu'il existe une corrélation entre la note globale affectée à un candidat à l'issue de l'épreuve et la notation de la grille d'évaluation (le profil du candidat).

Circulaire d'organisation 2018

Extrait des pages 15 à 23 de la circulaire d'organisation 2018 concernant l'épreuve E4

[Extrait des pages 15 à 23 concernant E4](#)

Cadre général de l'épreuve

Chaque candidat présente deux situations professionnelles (**SP**) construites dans un environnement technologique issues d'un contexte (**organisation**). L'épreuve consiste, pour le candidat, à opérer des modifications sur l'une des SP. Un sujet, sous la forme d'un cahier des charges (**Expression des besoins**), exprimant les **modifications et/ou évolution** à réaliser, les **contraintes à respecter** et les **résultats attendus**, est soumis au candidat par la commission d'examen.



L'expression des besoins est **élaborée** par la commission d'examen avant l'épreuve. Le sujet qui sera proposé au candidat est de ce fait fortement dépendant des possibilités de modification et/ou d'évolution de la situation retenue. Quand cela est possible, en amont et avant le dépôt du dossier E4, l'attention des candidats doit être portée sur le fait que, si l'une des deux, ou les deux situations, ne permettent à la commission d'élaborer un questionnement, ils peuvent être pénalisés dans les limites prévues par la grille d'évaluation.

Présentation générale du déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroule en deux phases :

- Première phase **Entretien d'explicitation** sur **50 mn**. Le candidat réalise le travail préparatoire (analyse) sur **30 mn** puis **20 mn** d'entretien avec la commission d'examen. Cette phase est évaluée sur 8 points. Pour le travail préparatoire le candidat a accès à toutes ressources (Internet, ordinateur personnel, etc.) hormis toutes communications avec un tiers.
- Deuxième phase **Recette de la solution** sur 80 mn. Le candidat réalise le travail sur machine sur **60 mn**, puis **20 mn** sont allouées pour l'évaluation avec la commission d'examen. Cette phase est évaluée sur 12 points.

Les différents points d'évaluation sont classés en :

- “Très insuffisant” **TI**, “Insuffisant” **I**, “Bien” **B**, “Très Bien” **TB**.

Cette classification a été codifiée sous la forme :

- **TI** “Subit”, **I** “Exécute”, **B** “Maîtrise”, **TB** “Expert”

Détail sur la première phase sur 8 points

Ventilation des huit points :

- **TI** [0,2[, **I** [2,4[, **B** [4,6[, **TB** [6,8]

La grille ventile les points selon quatre items. On acceptera comme postulat que la conception du sujet (modifications à opérer sur la situation, travail à préparer...) permet à un candidat de se valoriser sur cette partie. Un sujet trop **fermé** ou trop **précis** par exemple, peut, ne pas laisser à un candidat le choix entre plusieurs options et lui ôter la possibilité de valoriser des choix de solutions techniques autres que celles envisagées par le jury. Un sujet trop **ouvert** ou trop **imprécis** peut amener un candidat sur une mauvaise interprétation et le conduire sur des options qui pourraient être hors sujet, voire hors contexte.

Cette phase **doit s'inscrire comme une étape préparatoire** à la deuxième phase de réalisation technique sur machine.

À noter également que les **attendus** exprimés dans le cahier des charges de cette phase soient assez clairs pour que le candidat sache ce qu'il doit, ou peut, produire et que les membres du jury puissent s'appuyer dessus pour s'assurer de la compréhension du sujet par le candidat, évaluer la qualité et la pertinence de ses productions. Par exemple :

- Élaborer la liste des tâches à réaliser ;
- Déterminer les points imprécis, les ambiguïtés du sujet ou ceux à faire préciser ;
- Proposer un scénario de test de la solution ;
- Produire le schéma du réseau et du plan d'adressage des équipements sollicités ;
- Rédiger une note d'information argumentée justifiant la solution ;
- Caractériser les impacts de la modification sur l'infra-structure ;
- (...)

• Interprétation de l'expression des besoins

TI	I	B	TB
Le candidat ne comprend pas les attendus. Le jury est obligé de modifier le sujet avant le passage en phase opératoire.	Le candidat devine les attendus mais adapte le sujet et les objectifs sur la base de ses savoirs-faire.	Le candidat comprend les objectifs, met en place une stratégie de réalisation, arrive à lever les questions ambiguës. Les “attendus” sont clairs, propres même s'ils comportent des imprécisions qui peuvent être corrigés pendant l'entretien.	Le candidat est en mesure de proposer deux scénarios, ou plus, de réalisation et peut argumenter sur les avantages et inconvénients de chaque option. Les “attendus” sont clairs, propres, précis, complets.

• Adéquation des spécifications techniques proposées

TI	I	B	TB
La solution est inexistante et très sensiblement incomplète.	La solution proposée est partielle, incomplète, voire complète, mais non justifiée par le candidat.	La solution proposée tient compte du contexte et de l'environnement technologique en place. Les choix peuvent être expliqués et argumentés par le candidat.	La solution proposée tient compte du contexte et de l'environnement technologique en place. Les impacts potentiels sur les autres services sont relevés. Des correctifs en cas d'effets de bords peuvent être proposés par le candidat.

• **Qualité de la démarche de réalisation envisagée**

TI	I	B	TB
Aucune procédure de test ou de vérification n'est exprimée. L'analyse ou la liste des tâches à réaliser est incomplète, non ordonnée ou non pertinente.	Le candidat réalise les modifications sur la base de réalisations identiques déjà opérées ou de mode opératoires disponibles mais n'est pas en mesure de mettre en place une solution de diagnostic et de correction d'un problème qu'il se pose.	Le candidat sait ce qu'il doit faire et comment procéder mais n'envisage pas nécessairement l'application systématique d'une méthodologie qui lui permet de passer à une étape suivante après avoir réalisé les tests de non régression nécessaires.	Le candidat est en mesure de présenter la méthodologie utilisée, de la justifier voire d'envisager un "retour arrière" en cas de dysfonctionnement.

• **Prise en compte des observations du jury**

TI	I	B	TB
Le questionnement n'a pas été compris. Le jury modifie ou simplifie le sujet. Les attendus n'ont pas été réalisés.	Le candidat comprend les attentes, les remarques ou les questions du jury mais n'arrive pas "tout seul" à les intégrer dans son scénario de réalisation ou ne mesure pas les impacts sur les modifications à opérer.	Le candidat a bien compris le sujet et a élaboré sa stratégie de réalisation. Il répond correctement à la commission qui lui demande des précisions sur les attendus qu'il remet.	Le candidat a parfaitement levé les ambiguïtés ou les imprécisions du sujet qui pouvaient amener à élaborer plusieurs scénarios de réalisation, voire qui pouvaient poser un problème et arrive à les exprimer. Il corrige son interprétation et sa solution retenue en fonction des précisions apportées par la commission.

Détail sur la deuxième phase sur 12 points

Ventilation des douze points :

- **TI** [0,3[, **I** [3,6[, **B** [6,9[, **TB** [9,12]

La grille ventile les points selon quatre items. Cette partie "technique" de réalisation sur machine (environnement technologique) peut être sujette à des impondérables dont il faut tenir compte :

- Environnement technologique partagé avec d'autres étudiants ;
- Panne ou dysfonctionnement imprévisible ;
- (...)

Il importe de tenir compte de ce type de facteur en informatique (système, réseau) afin de pouvoir déterminer si le candidat aurait pu terminer sa mission sans l'incident dans le temps imparti ou s'il lui avait été concédé quelques minutes de plus.

• **Conformité de la production aux exigences de la demande**

Cet item doit permettre de vérifier l'adéquation entre la réalisation et les contraintes exprimées dans le cahier des charges (espace de nommage, d'adressage, protocole souhaité...)

TI	I	B	TB
Les contraintes exprimées dans le cahier des charges ne sont pas prises en compte. Les résultats attendus ne peuvent pas être produits	Certains résultats attendus peuvent être produits mais sans le respect des contraintes du cahier des charges	Certaines contraintes exprimées dans le cahier des charges sont respectées ou ont été prises en compte. Une partie des résultats attendus peuvent être produits	Toutes les contraintes exprimées dans le cahier des charges sont respectées ou ont été prises en compte. Les résultats attendus sont produits.



Note : La commission doit tenir compte d'une réalisation qui n'est pas exactement conforme au sujet si le candidat a été confronté à un impondérable indépendant de sa volonté ou si le temps estimé pour la réalisation de la demande a été sous-évalué par la commission lors de la première phase.

• **Justification de la solution**

Cet item doit permettre de vérifier l'adéquation de la solution retenue en fonction du contexte et de la situation professionnelle présentée par le candidat. Il participe à vérifier la maîtrise (technique et des outils) de l'environnement technologique.

TI	I	B	TB
Le candidat a appliqué des processus ou utilisé un mode opératoire sans en maîtriser le contenu	Le candidat peut réaliser une opération mais ne sait pas en vérifier le bon résultat.	Le candidat sait montrer le bon résultat d'une opération mais ne le fait pas de lui-même (à la demande du jury)	Le candidat peut montrer de lui-même à l'aide d'outils (journaux, sondes réseaux...), de commandes, de processus... le bon résultat d'une opération qu'il a mené et peut justifier sa démarche

• **Qualité de la réalisation**

Cet item doit permettre de vérifier le bon fonctionnement de la réalisation sur la base des tests de vérification envisagés par le candidat.

TI	I	B	TB
Aucune démarche de test n'est envisagée ou construite. L'environnement technologique n'est pas maîtrisé	Les opérations sont réalisées sans tests ni vérifications des résultats	Une procédure de test est réalisée mais de façon empirique (résultats finaux) ou incomplète	Des tests systématiques (méthodiques) sont envisagés et réalisés afin de vérifier le bon fonctionnement de chaque opération et afin de vérifier une non régression.

• Analyse critique de la solution proposée

Cet item doit permettre de vérifier si le candidat arrive à circonscrire le résultat de la solution proposée en fonction du cahier des charges, les limites, les évolutions possibles ou envisageables mais également sur les difficultés rencontrées.

TI	I	B	TB
Le candidat n'est pas en mesure de montrer l'adéquation entre sa réalisation et les attendus du sujet	Le candidat peut résumer ce qu'il a réalisé mais sans faire le lien avec le contexte et sa situation professionnelle	Le candidat peut décrire tous les points qu'il a pu traiter mais rencontre des difficultés à cerner les limites de sa solution	Le candidat peut décrire tous les points qu'il a pu traiter et auxquels il a pu répondre ainsi que ceux qu'il n'a pas pu traiter en en donnant les raisons. Il peut argumenter sur des options qu'il a du prendre pendant la phase de réalisation

Critère global

Un critère global "**Qualité de la communication professionnelle**" permet d'évaluer la capacité du candidat à associer les membres de la commission d'examen à ses choix, ses manipulations sur machine, son argumentation.

TI	I	B	TB
Le candidat n'associe pas les membres du jury ou ne répond pas aux questions de manière satisfaisante.	Le candidat applique des commandes ou des processus mais ne sait pas toujours les expliquer ou justifier.	Le candidat répond facilement aux questions du jury. Il sait expliquer, justifier ses actions en fonction de son contexte	Le candidat associe les membres du jury à sa présentation. Il peut expliquer, justifier ses actions et sa démarche de façon proactive. Il construit une démarche méthodologique.

Pénalités

Des pénalités peuvent être allouées en fonction de certains critères :

- Non-respect au cahier des charges national (de 0 à 15 points ?), cela ne devrait pas impacter les établissements scolaires qui préparent au BTS SIO quand les candidats présentent leurs situations dans l'un des contextes de formation.
- Absence d'une situation professionnelle (de 5 à 10 points ?). Le candidat en ce cas est noté sur 10 et non plus sur 20. Des cas se sont présentés où certains candidats en formation initiale sont arrivés le jour de la convocation avec une deuxième situation professionnelle, ou encore avec une deuxième situation professionnelle sans contenu réel, mettant en difficulté la commission d'examen pour la conception d'un questionnement de 90 mn (30 mn d'étude/analyse et 60 mn de réalisation sur machine). Dans ces cas là, une pénalité de 5 points peut être appliquée compte tenu du fait que les deux situations professionnelles sont bien présentes mais non utilisables, pour l'une ou l'autre, par la commission.



Note : Des cas peuvent se présenter où l'une des deux situations professionnelles (**SP**), voire les deux, sont insuffisantes pour élaborer un questionnement, mais si la conjugaison des deux **SP** le permettent, le candidat peut être interrogé sur les deux **SP**



et n'est pas en ce cas, sanctionné.

From:

<https://sioppes.lycees.nouvelle-aquitaine.pro/> - **APs et stages du BTS SIO du lycée Suzanne Valadon**

Permanent link:

<https://sioppes.lycees.nouvelle-aquitaine.pro/doku.php/epreuves/harmonisation/btssio/e4sisr/accueil>

Last update: **2018/06/26 13:54**

